

« Un big bang institutionnel »

Le microcosme des collectivités locales bouillonne autour d'un nouveau projet de réforme des institutions.

On sent depuis 3-4 ans la nécessité d'une réforme institutionnelle, l'acte II de la décentralisation ayant été très imparfait, en transférant des compétences mais en ne posant pas la question de l'efficacité et de la lisibilité de l'action publique locale.

Il est clair que les institutions ont été empilées et la montée en puissance des exécutifs locaux a donné des résultats mitigés, alliant le pire et le meilleur.

Commençons par le meilleur : une compréhension assez juste des besoins des territoires, une proximité et une synergie entre les acteurs du développement. De ce point de vue, on peut noter des dossiers exemplaires comme les transports pour les régions, l'action sociale pour les départements, et dernièrement l'aménagement par les intercommunalités.

Le pire, c'est cet enchevêtrement qui amène parfois à une forme de concurrence néfaste afin d'exister, chaque niveau de collectivités (communes, départements, régions et leurs établissements publics) créant de nouveaux services afin que le logo et le nom du président ou du maire apparaisse.

De ce point de vue, le citoyen et contribuable peuvent être perdants, l'efficacité n'étant pas forcément le but recherché.

En tout état de cause, les travaux de la commission Balladur, tout comme les différents rapports sortis ces dernières années, sont nécessaires, et une rationalisation des institutions et une lecture claire des compétences une étape incontournable d'amélioration du service public.

Pourtant quelques écueils doivent être évités :

- chercher un compromis qui préserve les intérêts individuels des gens en place, qui aboutirait à un quasi statu-quo, même si on sait combien il sera difficile aux députés et sénateurs de se faire Hara-Kiri sur leur mandat local comme maire ou président ;
- a contrario, faire une réforme qui amènerait à rigidifier des institutions et des compétences de manière trop forte aboutirait à un échec. C'est aussi parce qu'il y a eu de la souplesse, que certaines politiques publiques qui marchent ont pu être expérimentées.
- il ne faudrait pas que la réforme des institutions soit le prétexte à un charcutage des circonscriptions afin de se préserver ou créer des fiefs (si si cela existe).
- il ne faudra pas oublier d'y inclure l'interdiction du cumul des mandats aussi bien dans le temps (pas plus de deux mandats consécutifs comme responsable de l'exécutif) que dans l'espace (la course aux mandats en même temps).

Bien évidemment, ce sujet est plus complexe mais il mérite quelques principes simples afin de lui donner des fondations solides.

Stéphane LENOEL

Directeur Financier d'une commune de 74 000 habitants

Conseiller municipal d'une commune de 85 000 habitants